

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1952

Artikel: Creusement des inégalités en Suisse
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédéral reçoit en revanche la bénédiction d'économistes suisses et de l'USAM. Rien d'étonnant. Le frein à l'immigration des pays de l'est touchera l'agriculture mais aura des effets quasiment nuls pour le reste de l'économie. Accepter une décision indolore permettra de mieux combattre les

mesures d'accompagnement rigoureuses et efficaces qui limiteraient la liberté des entreprises (DP 1944⁵).

En faisant violence à sa conviction sur les bienfaits de la libre circulation, le Conseil fédéral pense faire de la *Realpolitik*. Or la mesure qu'il a prise est inopérante.

Elle donne des arguments aux nationalistes en cautionnant l'idée que la Suisse accueille trop d'étrangers. Elle aggrave les relations difficiles avec l'Europe et notamment le dangereux contentieux fiscal. Le gouvernement a commis une faute politique.

Creusement des inégalités en Suisse

Jean-Pierre Ghelfi • 20 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20397>

Les salariés «ordinaires» ont été les laissés pour compte des vingt dernières années

Quelle est la situation des inégalités de revenus? L'OCDE a publié en décembre dernier un «*tour d'horizon*⁶» (en attendant une prochaine publication substantielle sur le sujet).

Dans son propos liminaire, l'OCDE relève que «*au cours des deux décennies qui ont précédé la crise économique mondiale actuelle, le revenu réel disponible des ménages a augmenté en moyenne de 1,7% par an dans les pays de l'OCDE. Dans une grande majorité de ces derniers, toutefois, le revenu des 10% de ménages les plus riches a progressé plus vite que celui des 10% les plus pauvres, de sorte que les inégalités de revenus se sont amplifiées.*»

L'OCDE fournit également la mesure statistique de

l'évolution des inégalités : «*Le coefficient de Gini, mesure standard de l'inégalité des revenus comprise entre 0 (tous ont le même revenu) et 1 (tout le revenu est capté par un seul individu), atteignait au milieu des années 80 une moyenne de 0,29 dans les pays de l'OCDE. À la fin des années 2000, il avait progressé de près de 10 % et s'établissait à 0,316.*»

Coefficient de Gini

La Suisse – qui s'en étonnera? – ne figure pas dans ce «*tour d'horizon*», sauf dans un tableau, relatif au coefficient de Gini, avec le chiffre de 0,303 pour la période «*niveaux fin 2000*», sans indication toutefois quant à son évolution au cours des vingt dernières années. La mesure des inégalités, chez nous, serait ainsi à peu près dans la moyenne des pays membres de l'OCDE.

Toutefois, si l'on ne prend en considération que les pays européens, leurs coefficients de Gini sont tous inférieurs à 0,3. Les exceptions sont le Portugal, la Grèce, l'Italie et l'Espagne. C'est-à-dire les pays qui sont actuellement confrontés à de gros problèmes d'endettement public et/ou de déséquilibres budgétaires. Constat qui suscite forcément une question: l'endettement de l'Etat serait-il un mécanisme de redistribution à l'envers des revenus et des fortunes, qui aboutirait finalement à renforcer les inégalités?

Publications

Que peut-on savoir sur la problématique des inégalités chez nous? Quelques publications et articles peuvent être mentionnés. *The evolution of top incomes in Switzerland over the 20th century*⁷ émane de deux universitaires; elle est centrée, comme son titre

l'indique, sur le 10% (décile) des revenus supérieurs. Avec pour observation principale qu'il y a eu des fluctuations durant le 20e siècle, mais pas de renforcement significatif des inégalités. Opinion confirmée dans un article du *Temps* Concentration de la richesse en Suisse : du déjà-vu⁸.

L'Union syndicale suisse (USS) a examiné de manière détaillée⁹ l'évolution aussi bien des revenus que des fortunes au cours des vingt dernières années. Elle conclut que «*ces dix à quinze dernières années, ce sont les hauts et très hauts revenus qui ont été les profiteurs, tant en ce qui concerne le revenu des salaires que celui de la fortune. (...) Les 40'000 personnes les mieux payées ont vu leur salaire réel augmenter de plus de 20%, alors que les bas et moyens salaires n'augmentaient que d'environ 2 à 4%*».

Economiesuisse a également établi un dossier¹⁰ qui mélange allègrement les deux notions d'inégalité des revenus et de réformes fiscales, pour affirmer que les bas revenus ont régulièrement augmenté et que ce sont eux qui ont surtout bénéficié des réformes fiscales.

Ecart de 1 à 72

Avant de savoir si et dans quelles proportions les inégalités de revenus et de fortune ont augmenté, il importe de donner quelques indications sur la situation

actuelle.

En ce qui concerne la distribution des revenus, l'administration fédérale des contributions fournit un tableau, basé sur l'impôt fédéral direct pour la période fiscale 2008. Le 1er décile (10% des contribuables les plus modestes) dispose de 0,5% du revenu total, alors que le 10e décile (10% des contribuables les plus aisés) détient 36% de ce revenu total (le 1% du haut de l'échelle concentre 11,2% du revenu total).

S'agissant de la fortune, la même administration a publié un rapport¹¹. Le total de la fortune des personnes physiques se monte à 1279 milliards de francs. 77% des contribuables ont ensemble 10% de la fortune (jusqu'à 200'000 francs), alors que le 1% supérieur dispose de près de deux cinquièmes du total (3 millions de francs et plus).

Les écarts entre les plus modestes et les plus riches sont donc extrêmement importants. Les revenus du 10e décile sont 72 fois plus importants que ceux du 1er décile. S'agissant de la fortune, le même calcul est impossible puisque un quart des contribuables n'ont tout simplement pas de fortune. Quant au 10e décile, il concentre à lui seul pratiquement les trois quarts de la fortune totale.

Stagnation du revenu effectivement disponible

Si l'on concentre son

attention sur les deux dernières décennies, le dossier de l'USS apporte quelques indications intéressantes. Il se réfère notamment à la statistique des cotisations à l'AVS et montre qu'entre 1997 et 2007, le nombre des cotisants qui gagnent plus d'un million de francs a plus que quintuplé (de 510 personnes à 2824) et celui des cotisants pour des revenus supérieurs à 500'000 francs a plus que quadruplé (de 2879 à 12'406).

En regard des ces majorations substantielles de revenus, comment ont évolué les salaires réels (corrigés de la hausse des prix)? Entre 1992 et 2010, ils ont augmenté de 7,4%, ce qui correspond à une hausse moyenne de 0,4% par année. Au cours de la même période, la productivité, selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique, a progressé de 22%. Difficile de ne pas conclure que les salariés «ordinaires» ont été les laissés pour compte de ces vingt dernières années.

Cette appréciation s'impose encore davantage si l'on prend en considération les charges que doivent assumer les ménages. Les baisses d'échelle fiscale ont souvent eu pour corollaire l'introduction de nouvelles taxes ou la majoration de taxes existantes. Les taxes prétéritent d'abord les ménages modestes. S'y ajoutent les augmentations constantes des cotisations

d'assurance maladie. Sans surprise, le revenu effectivement disponible de nombre de ces ménages a cessé de s'améliorer au cours des deux dernières décennies, quand il ne s'est pas détérioré (Le dossier de l'USS fournit quelques évaluations chiffrées).

Des pourcents ou des francs?

Un dernier mot sur le dossier présenté par *economiesuisse* dont le but ultime est de dire qu'il faut continuer de réduire l'imposition des entreprises. L'association faitière indique que «*les dernières réformes fiscales ont bénéficié principalement*

aux revenus bas et moyens». Elle fournit à l'appui de son affirmation un graphe où les baisses d'impôts sont présentées, par tranches de revenus, en pourcentage. Ainsi, la charge fiscale d'un célibataire qui gagnerait 30'000 francs a diminué de moitié entre 1990 et 2010, alors que la baisse n'a été «*que*» de 10% pour un revenu de 1 million de francs.

La démonstration est déficiente sous deux angles. D'abord, avec une hausse des prix de 32% et la pratique de la compensation de la progression à froid, on ne peut pas comparer valablement l'imposition d'un revenu de 30'000 en 1990 et

en 2010. Ensuite, la réduction de la charge fiscale doit être examinée en francs et non en pourcentage. En 2010, à Lausanne, une personne célibataire payait 155 francs d'impôts communaux, cantonaux et paroissiaux sur un revenu brut de 30'000 francs et 267'180 francs sur un revenu brut d'un million. En réduisant la charge du premier de 50% et celle du second de 10%, le premier «*gagne*» 77,50 francs alors que le second économise 26'718 francs. Prétendre que les réformes fiscales ont bénéficié «*principalement*» aux revenus bas et moyens est indécent.

Revenu de base inconditionnel: une idée pas nouvelle mais toujours actuelle

Alex Dépraz • 18 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20375>

A l'occasion du lancement de l'initiative, retour sur les textes parus dans DP à ce sujet

L'*initiative*¹⁴ pour un revenu de base inconditionnel est lancée. Le débat sur le principe d'un tel revenu, qui seul figure dans le texte de l'initiative au contraire du montant de 2'500 francs dont on parle trop, est lui lancé depuis longtemps.

Tel est le cas dans les colonnes de *Domaine Public*. Petite revue de nos archives

librement accessibles sur [notre site](#)¹⁵ depuis 1998 et sur le [site dédié aux archives](#)¹⁶ pour les années 1963 à 1997.

Les partisans de l'*allocation universelle*¹⁷ citent volontiers à l'origine de ce concept le philosophe anglais Thomas More (16e siècle) voire le révolutionnaire américain devenu français Thomas Paine, membre de la Convention, et qui avait proposé au Directoire l'instauration d'une pension universelle. Dans les deux

cas, l'idée remonte donc bien avant le début de la parution de *DP* en 1963.

Dans un premier article paru en 1991 (in *DP 1033*, «*L'aide sociale des temps modernes*»¹⁸, Jean-Daniel Delley), le revenu minimum garanti n'y apparaît pas comme un concept en soi mais comme un moyen d'améliorer la protection sociale dans un contexte de crise du travail salarié et de la croissance: «*La prise de conscience qu'une partie importante du travail*